

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE MONS EN BAROEUL

DECISION DU MAIRE
N° 2023_01_04

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour les travaux de réfection de la salle de sports des Provinces

Le Maire de la Ville de Mons-en-Baroeul,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°7 (point 25) du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de décider de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions ;

Considérant le financement d'opérations concourant à la mise aux normes, la sécurisation, la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et équipements publics par l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2023 ;

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 en vue de solliciter sa participation au financement du projet de réfection de la toiture et du système de production d'énergies renouvelables de la salle de sports des provinces, sise rue du Languedoc à Mons en Baroeul.

Article 2 : La demande de subvention s'élève à hauteur de 166 140 €, représentant 80% du coût total de l'opération estimé à hauteur de 207 675 € HT.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Préfet du Nord au titre du contrôle de légalité, affichée en Mairie et inscrite au registre des délibérations de la commune. Elle sera également communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Mons en Baroeul, le 26 janvier 2023



Rudy ELEGEST
Maire de Mons en Baroeul
Conseiller au bureau de la Métropole
Européenne de Lille

M le Maire de Mons en Baroeul certifie que le présent acte a été :

- Reçu en Préfecture le :
- Affiché le :